

Wiltz, le 21 novembre 2025

AVIS

Conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande de modification non-substantielle de l'arrêté n°1/25/0438 a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Administration de l'environnement), en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Circuit Foil Luxembourg sàrl
Objet : valorisation des déchets de cuivre
Emplacement : 6, Salzbaach à Wiltz

La Bourgmestre,



La Secrétaire,

